

AVIS AU GOUVERNEMENT LOCAL

L'Article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* exige la préparation d'un rapport annuel lequel renferme les renseignements prescrits par règlements. Le règlement 2018-54, Règlement sur le rapport annuel – Loi sur la gouvernance locale est en vigueur et s'applique à votre année fiscale 2018.

<http://laws.gnb.ca/en/ShowPdf/cr/2018-54.pdf>.

Le but d'un rapport annuel est de fournir des renseignements aux résidents et d'accroître la responsabilisation et la transparence du gouvernement local. Bien que de nombreux gouvernements locaux aient déjà une grande partie de l'information sur leur site Web, l'intention est que les résidents soient en mesure d'accéder à cette information spécifique dans un document/emplacement. Le rapport annuel doit être disponible au Bureau du greffier conformément à l'alinéa 75 (1) de la Loi.

Ce document est un exemple d'un rapport annuel pour un petit village en accord avec le règlement. Cet exemple comprend à la fois l'information requise et certaines des informations facultatives décrites dans le règlement. Il n'est pas destiné à servir de modèle pour votre rapport annuel. Veuillez vous assurer de vous familiariser avec le règlement pour ensuite déterminer la forme et le contenu du rapport qui servira au mieux les résidents de votre collectivité.

2018

Bonvillage

Rapport Annuel

**354, chemin Ferrier
Bonvillage, N-B**

2018

Bonvillage

Rapport Annuel

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MAIRE	1
AVANT-PROPOS	2
PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ.....	3
CONSEIL DU VILLAGE	3
TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION	4
SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES	4
AIDE ET SUBVENTIONS RELIÉES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUBVENTIONS	5
SERVICES	5
SERVICES GÉNÉRAUX	5
Services d'administration générale.....	5
Services de protection	5
Services de transport	6
Services d'hygiène du milieu.....	7
Services de développement environnemental	7
Services récréatifs et culturels	7
Services financiers.....	7
BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC D'EAUX USÉES	8
Service d'évacuation des eaux usées.....	8
Services financiers pour l'évacuation des eaux usées	8
ANNEXE I	9
ANNEXE II	10

MESSAGE DU MAIRE

BONVILLAGE

Rapport annuel 2018

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur Bonvillage, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses redevances d'usage, ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil du village, l'octroi de subventions ainsi que le type et le coût des services fournis. Les états financiers vérifiés de 2018 figurent à l'annexe II.

PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ

Bonvillage est située dans le nord-ouest de la province, à 55 km de la ville de Fullerton, et compte une population de 305 habitants. La collectivité essentiellement agricole est établie sur les rives de la rivière St. Paul.

Bonvillage compte un parc public doté d'une rampe de mise à l'eau pour les petites embarcations et d'un équipement de terrain de jeu près de la rivière que la population utilise abondamment pour y faire des pique-niques, y pratiquer la natation et la navigation et s'y rassembler en famille.

Le Village offre les services d'administration générale, de protection, de transport, de loisirs et de traitement des eaux usées.

Le bureau municipal de Bonvillage est l'endroit où aller pour obtenir des renseignements sur la municipalité, notamment sur le conseil, les coordonnées du personnel et les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil. Prière de consulter notre site Web : www.Bonvillage.ca.

CONSEIL DU VILLAGE

Le conseil du village est formé d'un maire et de trois conseillers, élus tous les quatre ans. Le conseil actuel a été élu en mai 2016.

Membres du conseil et responsabilités

Maire : Patrice Long, représentant à la Commission de services régionaux Bellevue, assume un rôle de liaison auprès du conseil au bureau municipal.

Mairesse suppléante : Sara Carrier, présidente du comité sur les services de protection.

Conseiller : Marc Paulin, président du comité sur les services de loisirs.

Conseillère : Marie Lejeune, présidente du comité sur les services de transport et du comité sur les services d'évacuation des eaux usées.

Rémunération du conseil

Le maire et les conseillers reçoivent chacun des honoraires et ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement à l'extérieur de Bonvillage pour les affaires du Village, comme l'autorise l'arrêté 2A. En 2018, le paiement des honoraires et des frais (présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous) a atteint 9 325 \$.

Table 1

Honoraires et dépenses du conseil :

	Honoraires	Frais de déplacement
Maire Long	2 500 \$	200 \$
Mairesse suppléante Carrier	2 000 \$	300 \$
Conseiller Paulin	2 000 \$	200 \$
Conseillère Lejeune	2 000 \$	125 \$

Réunions du conseil

Toutes les réunions du conseil ont lieu dans la salle du conseil du bureau municipal situé au 354, chemin Ferrier. Toutes les réunions ordinaires, extraordinaires et des comités du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le troisième lundi de chaque mois. Une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des questions ne peuvent attendre jusqu'à la tenue d'une réunion ordinaire ou qu'elles nécessiteront une très longue discussion.

Veuillez vous reporter à l'annexe I pour connaître les types et les dates des réunions, la participation des membres et les moyens de participation.

TAUX D'IMPÔT FONCIER ET FRAIS D'UTILISATION

En 2018, l'assiette fiscale de Bonvillage était de 25 647 520 \$ et le taux d'imposition des biens résidentiels était de 1,2318 \$ par 100 \$ d'évaluation. Un propriétaire possédant une résidence évaluée à 80 000 \$ a payé 985,47 \$ en impôt foncier.

De plus, le Village fournit des services d'évacuation des eaux usées moyennant des redevances d'usage. Les redevances d'usage résidentiels étaient de 400 \$ en 2018.

SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'un des buts d'un gouvernement local, comme l'indique la *Loi sur la gouvernance locale*, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité. En 2018, Bonvillage a versé des subventions de 500 \$ ou plus à l'organisme et au programme suivants :

Programme surveillance de quartier de Bonvillage : 500 \$ pour les premières réunions publiques et les panneaux pour lancer le programme dans notre communauté. En 2017, il y a eu des entrées par effraction auxquelles les résidents souhaitaient trouver une solution.

Filiale 28 de la Légion royale canadienne : 700 \$ pour la tonte de gazon et l'entretien de la propriété, y compris le retrait du croton capité, une plante envahissante.

AIDE ET SUBVENTIONS RELIÉES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUBVENTIONS

En 2018, une parcelle de terre excédentaire de deux hectares appartenant au Village a été vendue à Fabrication XYZ Inc. pour la moitié de la valeur estimative de 100 000 \$. Cette entreprise privée nationale y construira une installation pour fabriquer des baguettes de tambour, laquelle fera augmenter l'assiette fiscale municipale. Fabrication XYZ Inc. assumera tous les coûts associés au prolongement du système d'évacuation des eaux usées du Village jusqu'à son installation, ce qui aura pour effet de stimuler le développement industriel ou du commerce de détail dans ce secteur.

SERVICES

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. En 2018, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 343 475 \$. Les dépenses réelles de l'année ont atteint 343 191 \$ et les recettes non fiscales ont été plus élevées que prévu, ce qui a produit un surplus de 784 \$.

Le Village a aussi un budget de fonctionnement des services publics pour les services d'évacuation des eaux usées. Le budget approuvé était de 74 229 \$. Les dépenses réelles ont atteint 74 067 \$, ce qui a donné lieu à un léger surplus de 162 \$.

SERVICES GÉNÉRAUX

Dépenses totales : 343 191 \$

Services d'administration générale

Dépenses totales : 52 741 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration du village, c'est-à-dire les honoraires et les frais de déplacement du maire et des conseillers (9 325 \$), l'administration (31 495 \$), les frais juridiques et de vérification (3 750 \$), les subventions à des organismes locaux (1 200 \$), l'assurance responsabilité (4 600 \$) et le coût de l'évaluation foncière dans les limites du village (2 371 \$).

Services de protection

Dépenses totales : 97 016 \$

Les services de protection comprennent les services de police, de protection contre les incendies, les mesures d'urgence et le contrôle des animaux.

Les services de police sont fournis grâce à un contrat de vingt ans conclu avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour les services de la GRC. Les coûts des services de la GRC sont répartis sur une base régionale en fonction de la population et de l'assiette fiscale. Notre part des coûts en 2018 a atteint 42 025 \$.

Le service d'incendie volontaire de Bonvillage fournit des services de protection contre les incendies au village et aux districts de services locaux de Pointe-aux-castors, Terrebonne et de Petitcamp. Le service d'incendie est composé du chef des pompiers et de 17 pompiers volontaires provenant du secteur desservi. Le coût des services est réparti dans l'assiette fiscale du secteur desservi de façon proportionnelle. Les districts de services locaux paient environ 56 % des coûts de fonctionnement (52 167 \$) et de la dette (22 800 \$) (voir la section sur les services financiers).

Le village possède, entre autres équipements, deux camions d'incendie autopompes, deux camions d'incendie citernes, une fourgonnette à équipement de trois tonnes et une camionnette d'une demi-tonne. Exception faite du camion d'incendie le plus récent, toutes les immobilisations, y compris le poste d'incendie, sont entièrement payées et les coûts de l'entretien sont inclus dans le coût du service. On est à établir des plans pour répondre aux besoins à venir concernant le remplacement du toit du bâtiment qui abrite le poste d'incendie et le bureau municipal.

Le contrôle des animaux sur le territoire du village a été effectué par la SPCANB, en vertu d'un contrat de cinq ans. Le coût de ce service en 2018 se chiffrait à 2 824 \$.

Les services d'urgence n'ont entraîné aucune dépense en 2018. Il devrait y avoir une formation à cet effet en 2019.

Services de transport

Dépenses totales : 55 625 \$

À Bonvillage, cette catégorie de services comprend essentiellement l'entretien des routes en été et en hiver et l'éclairage des rues. Les routes du village comprennent des routes provinciales, régionales et municipales totalisant 10,06 km. Le Village est tenu de couvrir les coûts en immobilisation et de fonctionnement des 4,75 km de routes locales et 50 % des coûts d'entretien des 2,5 km de routes régionales dans les limites de son territoire. Le Village a conclu des contrats avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) pour l'entretien des routes en été, et avec Smiths Trucking pour l'épandage de sable et le déneigement et le déglçage (42 370 \$). Le coût de l'éclairage des rues en 2018 a atteint 13 255 \$.

Services d'hygiène du milieu

Dépenses totales : 41 440 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des matières usées solides. Le Village a un contrat avec Perron Trucking pour la collecte des matières usées solides produites par les résidents, qui sont éliminées à l'installation de transfert Écovallée située sur le chemin Samuel Lang dans le parc industriel Saint-Gérôme. Les redevances au titre du déversement des matières usées résidentielles (coût par tonne) s'élèvent à 99 \$.

En 2018, la collecte des déchets a coûté 15 465 \$ et leur élimination a entraîné des coûts de 25 975 \$.

Services de développement environnemental

Dépenses totales : 2 685 \$

Les services de développement environnemental à Bonvillage comprennent le coût du service d'aménagement du territoire, qui est fourni par la Commission de services régionaux Bellevue.

Services récréatifs et culturels

Dépenses totales : 57 643 \$

Cette catégorie comprend les dépenses de fonctionnement et d'entretien de la salle communautaire et du terrain de jeu aux coûts respectifs de 16 341 \$ et 3 402 \$. En 2018, trois étudiants ont été embauchés pendant l'été grâce au programme provincial SEED pour offrir des activités aux jeunes du village. La subvention provinciale a couvert 13 000 \$ du coût total de 15 200 \$. Bonvillage a entrepris une vérification énergétique de la salle communautaire en 2018 en puisant dans l'affectation de 22 500 \$ de l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur le transfert des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence (Fonds de la taxe sur l'essence). Le rapport de la vérification sera présenté au conseil municipal au début de l'automne 2019.

Le Village a aussi versé une contribution de 200 \$ pour une étude sur les besoins régionaux en matière de loisirs qui a été entreprise par la Commission de services régionaux Bellevue.

Services financiers

Dépenses totales : 36 041 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, le financement de déficits d'années antérieures et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses.

En 2018, le Village a remboursé 18 300 \$ du principal de la dette et payé 4 500 \$ en intérêts. Voir le tableau 2 pour de plus amples renseignements. Le Village a aussi couvert un déficit de 2016 de 1 241 \$ et a transféré 12 000 \$ au fonds de réserve d'investissement. *Table 2*

Dettes du Fonds général

But	Année	Montant emprunté	Durée
Camion-citerne	2013	275 000 \$	15 ans

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC D'EAUX USÉES

Dépenses totales 74 067 \$

Le système d'évacuation des eaux usées compte 186 utilisateurs. Il comprend 52 km de tuyauterie, une station de relèvement et une lagune de cinq hectares. Le débit sortant de la lagune est testé pour s'assurer qu'il respecte les normes provinciales et fédérales applicables.

Service d'évacuation des eaux usées

Les dépenses comprennent les coûts de l'administration et du personnel (28 379 \$) ainsi que la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées (23 773 \$).

Services financiers pour l'évacuation des eaux usées

Les dépenses comprennent les intérêts sur les prêts à court et à long terme (4 140 \$), le remboursement du principal de la dette à long terme (12 500 \$), le financement de déficits d'années antérieures (1 775 \$) et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses (3 500 \$). Voir le tableau 3 pour renseignements supplémentaires.

Table 3

Dettes du Fonds pour les eaux usées

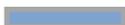
But	Année	Montant emprunté	Durée
Agrandissement de la lagune	2009	250 000 \$	20 ans

ANNEXE I

DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL EN 2018 ET PRÉSENCE

Dates	Réunions	Patrice Long	Sara Carrier	Marc Paulin	Marie Lejeune
5 janvier	Ordinaire	PRÉSENCE	PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	PRÉSENCE	PRÉSENCE
2 février	Ordinaire	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE
1 ^{er} mars	Ordinaire	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE
5 avril	Ordinaire	PRÉSENCE	PRÉSENCE	ABSENT	PRÉSENCE
3 mai	Ordinaire	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE
7 juin	Ordinaire	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE
20 juin	Extraordinaire (à huis clos pour discuter de l'acquisition de terrains)	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE
5 juillet	Ordinaire	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE
2 août	Ordinaire	PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE
6 septembre	Ordinaire	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE
4 octobre	Ordinaire	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE	ABSENT
1 ^{er} novembre	Ordinaire	PRÉSENCE	ABSENT	PRÉSENCE	PRÉSENCE
6 décembre	Ordinaire	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE	PRÉSENCE

LÉGENDE :

PRÉSENCE	
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	
ABSENT	

ANNEXE II
États financiers vérifiés de 2018